

# Votre santé

par Dr Paul Roumeliotis

## Les meubles ou articles d'occasion ne sont pas toujours sécuritaires

Les ventes-débaras ou les ventes bric-à-brac sont très populaires. Avec l'avènement de l'Internet, il existe maintenant de nombreuses possibilités d'acheter une vaste gamme d'articles usagés à bon prix, dont des meubles pour enfants. Il faut toutefois savoir que des articles usagés ne sont pas toujours sécuritaires puisqu'ils ne respectent peut-être pas les règlements locaux/en vigueur sur la sécurité. Ces articles comprennent ce qui suit :

### Sièges d'auto

Les experts ne recommandent pas à l'heure actuelle que vous achetiez des sièges d'auto usagés. Les sièges d'auto usagés ne sont généralement pas vendus avec les directives du fabricant et il est essentiel qu'ils soient installés et utilisés de la bonne façon et en suivant les directives du fabricant. Si le siège a plus de dix ans, il est jugé non sécuritaire. Est-ce que toutes les pièces fonctionnent parfaitement? Est-ce que sa taille et sa forme conviennent à votre enfant? Un siège d'auto qui a été impliqué dans un accident automobile ne doit pas être réutilisé. Un acheteur ne peut pas savoir quel est l'âge d'un siège d'auto ou s'il a été impliqué dans un accident. Tous les sièges d'auto doivent respecter les normes de sécurité EN VIGUEUR et porter une étiquette de conformité (précisant la taille de l'enfant convenant à ce siège) sur le côté, l'arrière ou le dessous du siège.

### Berceaux

Les berceaux fabriqués avant septembre 1986 ne respectent pas les normes de sécurité en vigueur. Le support du matelas est suspendu par des crochets et il pose des risques, car il pourrait facilement tomber. Ces berceaux ne peuvent pas être rénovés pour se conformer aux normes et ils ne doivent pas être vendus ou donnés à d'autres personnes.

### Poussettes

Les poussettes fabriquées avant 1985 ne respectent peut-être pas les normes en vigueur. Choisissez une poussette solide et sécuritaire. La poussette doit convenir à la taille et à l'âge de l'enfant, être assez solide pour supporter l'enfant et ne pas renverser facilement.

### Marchettes

LES MARCHETTES SONT TRÈS DANGEREUSES et ne devraient pas être utilisées. Elles ont été interdites au Canada.

### Parcs pour enfants

En 1976, de nouveaux règlements sur les parcs pour enfants ont été adoptés. Les parcs avec des côtés en filet doivent être fabriqués avec du tulle pour moustiquaire qui comprend des trous assez petits pour que les doigts et les petits boutons ne puissent pas le traverser. Les normes en vigueur interdisent également l'utilisation de plus de deux roulettes ou roues pour empêcher le parc de trop se déplacer.

### Barrières de sécurité

Depuis 1990, de nouveaux règlements ont rendu les barrières avec extension plus sécuritaires. Les barrières de sécurité en accordéon qui sont fabriquées avec du bois ou du plastique dur et qui ont des ouvertures en forme de diamant sur les côtés ou en V à la partie supérieure ne peuvent plus être vendues. Les enfants peuvent se prendre dans ces ouvertures et s'étrangler ou se blesser.

### Jouets

Les jouets font l'objet de tests de sécurité poussés et rigoureux avant de pouvoir être vendus. Les jouets que l'on trouve dans les ventes-débaras ne respectent toutefois pas toujours ces normes. Il faut aussi faire preuve de logique : les jouets en mauvais état, endommagés ou brisés ne sont vraiment pas sécuritaires. Les fléchettes de pelouse avec leur long bout sont dangereuses et ne peuvent plus être vendues.

### Appareils électriques

Le plus grand danger posé par l'achat d'un appareil électrique usagé est que vous ne connaissez pas son âge, comment il a été utilisé ou l'état de ses pièces électriques. Si vous achetez un appareil usagé, assurez-vous qu'il porte la marque d'homologation CSA (ou marque équivalente). Vous devriez également faire vérifier l'appareil par un réparateur qualifié avant de l'utiliser.

### Le mot final

L'achat de meubles ou autres articles usagés peut sembler une bonne aubaine, mais cela n'en vaut pas la peine s'ils posent des risques à votre famille, à vous-même ou à d'autres personnes.

*Dr Paul Roumeliotis est le Médecin hygiéniste au Bureau de santé de l'est de l'Ontario et professeur adjoint en pédiatrie à l'Université McGill. © Dr Paul Roumeliotis*